



## Negocier un licenciement économique

Par **zina69**, le **05/01/2012** à **19:11**

Bonjour,

je vous avait déjà contacté au sujet des pb à mon travail. Je travail dans un hotel qui va de plus en plus mal. Il est fermé pour l'hiver et le propriétaire à fait faillite et nous sommes géré par un groupe en attendant que quelqu'un le rachète. De plus on nous dit rien a chaque fois la réponse sur le devenir est repoussée et ca fait un mois que ca dure. Le groupe nous paiera jusqu'en février apres on sais pas. Donc j'aimerais savoir si je peux négocier un licenciement économique car j'en ai marre et je perd mon temps et j'aimerais passer a autre chose. merci

Par **pat76**, le **06/01/2012** à **16:10**

Bonjour

Vous avez représentant du personnel dans la société?

Vous avez alerter l'inspection du travail?

Prenez contact avec un syndicat pour expliquer la situation.

Il y a eu une procédure de redressement judiciaire de déposée au Tribunal de Commerce?

Par **zina69**, le **06/01/2012** à **16:23**

L'inspection du travail est au courant mais je voulais les recontacter pour savoir! Nous n'avons pas de représentant du personnel car pas assez nombreux et je ne sais pas si il y a un redressement ou autre car le chef du personnel ne nous dit rien on est au courant Parce que on entend ce qui se dit et quelques collègues a qui on demande!

Par **pat76**, le **06/01/2012** à **16:44**

Rebonjour

Vous allez au Tribunal de Commerce où est enregistré l'hôtel et vous demandez si une procédure de redressement ou liquidation judiciaire a été déposée.

Ci c'est le cas, demandez le nom du mandataire judiciaire qui a été désigné et son adresse.

Vous serez alors obligé de passer par lui pour toutes réclamations concernant le salaire ou la remise de document.

Par **zina69**, le **06/01/2012** à **17:03**

Merci de votre réponse rapide! Et apres cela puis je demander un licenciement économique c'est a dire pourront ils m'eclairer ou m'orienter?

Par **pat76**, le **07/01/2012** à **15:16**

Bonjour

Vous n'avez pas le numéro de siret de la société hôtelière qui vous emploie?

En ce qui concerne le licenciement économique, vous ne demandez rien, vous continuez à travailler, si il devait y avoir licenciement économique, c'est le mandataire judiciaire qui prendra la décision et si il vous dispensais d'effectuer la période de préavis il sera obligé de vous la payer.

Donc, renseignez-vous avant auprès du Tribunal de Commerce pour savoir si il y a une procédure et revenez sur le forum.

Mais, si vous m'indiquiez le numéro de siret de votre employeur, je pourrai de mon côté effectuer des recherches.

Bon week end

Par **zina69**, le **07/01/2012** à **17:46**

merci, donc je ne peux profiter de cette occasion ou il n'y a pas de travail et ou la situation est critique pour demander le licenciement? le numéro de siret est le 38151984200011. Bon week end également

Par **pat76**, le **07/01/2012 à 18:10**

Bonjour

Vous êtes en fermeture annuelle jusqu'au 29 février 2012 d'après le texte ci-dessous.

le gérant de l'hôtel est toujours Mr Franco MORA?

IL est évident que la société a de graves difficultés financières d'après ce que j'ai lu, mais il n'y a aucune indication laissant présager qu'une procédure de redressement judiciaire ou liquidation judiciaire a été déposée auprès du Tribunal de Commerce. Il faudra vérifier auprès du Tribunal.

Mr MORA est également le gérant d'un commerce de détail qui se trouve dans le Bourg de BAGNOLS et qui s'appelle:

CHATEAU de BAGNOLS la BOUTIQUE (n° de siret: 437 778 749)

Vous êtes donc en congé actuellement au l'hôtel est quand même ouvert?

Ne demandez pas un licenciement économique, vous devez être payée même si votre employeur vous demande de rester chez vous.

Vous avez précisé que c'est un groupe qui avait repris l'hôtel, vous pouvez m'indiquer les coordonnées?

Château de Bagnols | 69620 Bagnols | France

Tel: +33 4 74 71 40 00 | Fax: +33 4 74 71 40 49 Brochure électronique

E-mail: [bagnols@relaischateaux.com](mailto:bagnols@relaischateaux.com)

Le Château de Bagnols est considéré comme l'un des plus beaux établissements hôteliers 4 étoiles Luxe de France. Nombreux sont ceux qui le considèrent comme le plus beau château-hôtel au monde.

Il fut découvert en 1987, à l'état de ruines, par Lady Hamlyn qui, avec beaucoup d'inspiration, d'énergie et de persévérance, le rendit à son faste d'antan. C'est à l'occasion de cette rénovation que se révélèrent des peintures murales et des plafonds peints datant de sa splendeur passée, aux jours de la Renaissance, quand Lyon, toute proche, s'enorgueillissait d'être l'une des villes-phares de l'époque.

Datant du 13ème siècle, le Château affronte le temps avec ses tours impressionnantes en pierres dorées, ses douves asséchées et son pont-levis. Le Château de Bagnols s'inscrit parmi les monuments historiques majeurs de France et se présente également comme un

hôtel de luxe incomparable avec ses 21 chambres et suites, qui comptent parmi les plus belles de ce pays.

Le Château de Bagnols est édifié majestueusement, au cœur du vignoble du Beaujolais et du pays des Pierres Dorées, entouré de collines verdoyantes. Lyon, dotée d'un aéroport international, est distante de 28 kilomètres seulement, tandis que deux heures de train vous séparent de Genève ou Paris, et qu'à 90 minutes par l'autoroute, les pistes des Alpes vous tendent les bras.

Le restaurant « La Salle des Gardes », vous propose une exceptionnelle sélection de spécialités régionales et une très belle carte de vins de France. A l'extérieur, la terrasse orientée plein sud, vous offre, à l'ombre d'odorants tilleuls centenaires, un panorama exceptionnel sur les monts Beaujolais.

Le Château de Bagnols vous propose une expérience véritablement unique. Nul autre établissement en France ne saurait offrir à ses invités un tel cachet historique, combiné à un environnement aussi grandiose que confortable.

**PARKING GRATUIT SOUS SURVEILLANCE CAMERA**

[fluo]Fermeture annuelle: le Château de Bagnols sera fermé du 6 Novembre 2011 au 29 février 2012 inclus. Pendant cette période les services réservations et commercial seront ouverts du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures[/fluo]

Par **pat76**, le **08/01/2012** à **13:48**

Bonjour

Vous devriez allez vérifier au Tribunal de Commerce car obligatoirement cela a été déclaré que c'est un groupe anglais qui à repris la gestion de l'hôtel.